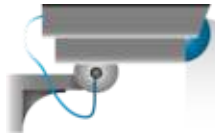


SOUS SURVEILLANCE

1/4

SOCIÉTÉ



Sous Surveillance, c'est un projet d'enquête collaborative du « Soir », du « Vif », de la Ligue des Droits Humains et de la plateforme Technopolice.be. A partir de la collecte à grande échelle de documents communaux relatifs aux installations de caméras publiques, il vise à cartographier et à disséquer l'expansion de la vidéosurveillance en Wallonie et à Bruxelles.

En dix ans, la vidéosurveillance a com sur quatre à Bruxelles et en Wallonie

En 2016, à peine 20 % des communes wallonnes étaient dotées de caméras publiques. Aujourd'hui, la tendance s'est complètement inversée, ressort-il de notre enquête collaborative « Sous surveillance », témoignant d'une explosion généralisée de la vidéosurveillance.

CANDICE BUSSOLI
JOËL MATRICHE
ARTHUR SENTÉ
X.C.
(AVEC « LE VIF »)

Méfiez-vous, vous êtes filmé ! Rassurez-vous, vous êtes filmé ! Quelle que soit la posture adoptée vis-à-vis de la vidéosurveillance publique, un fait est certain : les caméras ne cessent de se multiplier dans les villes et villages de Belgique. En collaboration avec *Le Vif*, la Ligue des droits humains (LDH) et la plateforme Technopolice.be, *Le Soir* a voulu savoir à quel point.

Obtenir des informations chiffrées et précises auprès des communes et des zones de police francophones, pour cela, s'est avéré un parcours du combattant. Depuis le printemps 2024, nous avons sollicité nombre de responsables communaux et policiers, à plusieurs reprises, pour obtenir le nombre et le type de caméras installées dans nos rues, notamment. Juste avant les dernières élections communales, moins de la moitié avait répondu de manière satisfaisante à nos demandes de chiffres et de documents publics. Néanmoins, à force de recours introduits auprès des

Commissions d'accès aux documents administratifs (Cada), en insistant encore de nombreux mois et en cherchant des informations en sources ouvertes, nous sommes parvenus à recueillir des informations relatives à 266 des 281 communes wallonnes et bruxelloises.

La conclusion est sans appel. Si, dans une étude du Centre de recherche information, droit et société (Crids, rattaché à l'UNamur) publiée en 2016, des chercheuses avaient constaté que 20 % des communes wallonnes étaient équipées de caméras, aujourd'hui, force est de constater que la tendance s'est complètement inversée. 77,1 % en possèdent désormais sur leur territoire et à Bruxelles, toutes en sont par ailleurs dotées. Au moins 78,7 % des communes des deux Régions sont donc concernées. « Et, dans les communes qui disposaient déjà de caméras de surveillance il y a dix ans, le nombre de celles-ci a doublé depuis lors », observe Corentin Debailleul, chercheur en géographie humaine à l'ULB et membre de Technopolice.be, qui a contribué à notre enquête.

En Wallonie et à Bruxelles, ce travail nous a ainsi permis de décompter la pré-

sence d'au moins 6.241 caméras orientées vers des lieux ouverts accessibles au public, principalement installées par les communes et les zones de police (parfois également par les Régions ou la police fédérale, dans le cas de caméras ANPR à reconnaissance automatique de plaques). Une carte interactive, publiée sur notre site internet, permet d'explorer leur répartition sur le territoire et le degré de vidéosurveillance propre à chaque commune.

Les dix communes les plus vidéosurveillées

Classement des dix communes affichant le plus haut taux de caméras selon l'agrégation de deux paramètres : le nombre de caméras pour 1.000 habitants et par km².

1. Koekelberg
2. Jurbise
3. Saint-Josse-Ten-Noode
4. Molenbeek-Saint-Jean
5. Saint-Gilles
6. Berchem-Sainte-Agathe
7. Le Roeulx
8. Comblain-au-Pont
9. Trois-Ponts
10. Ganshoren

Méthodologie

Depuis l'été 2024, « Le Soir » et ses partenaires ont entrepris une collecte de données auprès des communes wallonnes et bruxelloises afin de recenser le nombre de caméras de surveillance présentes sur leur territoire. Les chiffres présentés proviennent à la fois de documents transmis par les administrations et de données recueillies en sources ouvertes. La carte publiée sur notre site internet propose une représentation, basée sur ces chiffres, du taux de présence de caméras dans chaque commune, en prenant en compte de manière égale deux paramètres : la superficie (soit le nombre de caméras/km²) et le nombre d'habitants (nombre de caméras/1.000 habitants). Les deux variables ont été ramenées à une même échelle : une note allant de 0 à 1. Notre indice final correspond à la moyenne normalisée de ces deux valeurs. Ainsi, chaque commune se voit attribuer une note allant de 0 à 1, la valeur 1 étant attribuée à celle présentant le plus haut taux de caméras selon les deux critères combinés. Le classement proposé ci-dessus repose sur cette notation.

répartition spatiale Les Belges inégaux face à la vidéosurveillance

THIERRY DENOËL (« LE VIF »),
AVEC « LE SOIR »

La vidéosurveillance publique a explosé et s'est banalisée, mais pas de manière uniforme. Ainsi les communes d'Avans ou de Ham-sur-Heure, par exemple, ont indiqué dans le cadre de notre enquête n'avoir aucune caméra alors que la densité de population y est respectivement de 340 et 296 habitant/km². A l'inverse, les communes de Jurbise ou de Beauraing comptent respectivement 111 et 31 caméras pour des densités bien moindres, de 186 et 53 habitants/km².

Plus de chômeurs, plus de caméras

« Ces dernières années, un grand nombre de communes ont également déployé, grâce à des aides régionales, des caméras temporaires pour lutter contre les dépôts sauvages d'immondices », relève Corentin Debailleul, chercheur en géographie humaine à l'ULB et membre de la plateforme Technopolice.be, comme facteur permettant d'expliquer l'expansion des caméras en zones rurales. Outre le ciblage de la délinquance environnementale et les disparités parfois étonnantes entre communes, on observe, en testant l'ensemble du territoire Wallonie-Bruxelles comme l'a fait le géographe, des corrélations géographiques et socio-économiques significatives. Ainsi les plus hautes densités de caméras se retrouvent dans les communes qui abritent une population importante, avec une proportion élevée de personnes d'origine étrangère (hors UE), où le taux de chômage est supérieur à la moyenne, où le bâti est majoritairement composé d'immeubles comportant au moins vingt logements, avec de nombreux commerces également et où l'activité touristique est nourrie. Et

aussi où les inégalités sont plus fortes avec les localités voisines. Exemple : Saint-Josse, Molenbeek, Farciennes, Châtelet...

A l'inverse, les densités de caméras les plus faibles s'observent davantage dans les communes rurales et étendues, avec une part importante de maisons quatre façades, où les revenus et l'indice de richesse sont supérieurs à la moyenne et le profil socio-économique est homogène avec les secteurs voisins, comme Chaumont-Gistoux ou Lasne. Notons que certaines communes dont les habitants ont des revenus plus hauts que la moyenne, comme Jurbise, Chaudfontaine ou Woluwe-Saint-Lambert, présentent aussi une (très) haute densité de caméras, bien que cela soit moins fréquent.

Stigmatisant

« Ces résultats ne sont pas très surprenants », commente Julien Pieret, professeur de droit public à l'ULB, qui a consacré plusieurs recherches à la vidéosurveillance. « Il y a une trentaine d'années, on avait déjà observé que l'installation de caméras ciblait surtout les quartiers dits "populaires", avec une forte densité de population et une population plus précaire et cosmopolite. Cela traduit une certaine ségrégation spatiale et sociale du territoire. En France, c'est particulièrement flagrant avec les banlieues, bien plus surveillées que les centres-villes. Chez nous, c'est différent. Les caméras peuvent marquer une frontière entre les quartiers d'une même commune, comme à Schaerbeek, par

exemple. A la fin des années 1990 d'ailleurs, les premières caméras de surveillance à Schaerbeek quadrillaient réellement les immeubles de logements sociaux. »

On appelle cela la surveillance du social. Un concept qui va de pair avec celui pénalisation du social, mis en avant depuis belle lurette par les criminologues, sur base des caractéristiques socio-économiques dominantes des suspects ou prévenus qui se retrouvent dans les bureaux de police et les tribunaux correctionnels. Evidemment, on peut imagi-

ner que les quartiers à densité de population plus élevée, avec de nombreux commerces et une activité touristique fort développée, sont plus sujets à des faits délinquants. « Mais à force de cibler un quartier avec des caméras, on risque d'y recenser davantage de délits qui ne seraient pas observés sans ce maillage sécuritaire », souligne Julien Pieret. Cela montre que le choix des autorités – politiques ou zones de police – ne répond pas seulement à un objectif purement sé-

curitaire. « Les autorités investissent dans les caméras pour le retour politique que cela engendre ou pour l'image que cela donne », analyse Stephanie Garaglia, doctorante en criminologie à la VUB. « Il y a beaucoup de pression et de compétition entre les zones de police et les communes. En Flandre, toutes veulent faire aussi bien qu'à Anvers qui a décidé d'investir très tôt dans les technologies de surveillance. Aucune ne veut être à la traîne. Mais cela n'a rien à voir avec l'efficacité des caméras. »

Les autorités investissent dans les caméras pour le retour politique que cela engendre ou pour l'image que cela donne

Stephanie Garaglia
Doctorante en criminologie à la VUB

”